



**NOTES DE MICHEL SAVIN
CONSEIL DU 28 JANVIER 2011**

**Après l'opération de communication Super Tri,
les élus de Métro-Alternatives dénoncent la Super TEOM !**

En précipitant l'**augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à un taux de 6,80 %**, la Métro ne respecte pas l'engagement qu'elle avait pris en 2004 en instaurant un lissage progressif pour atteindre le taux de 6,80 %.

Délibération du 24 septembre 2004 votée à l'unanimité : « décide d'instituer la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2005 sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole selon un découpage en 27 zones correspondant aux territoires des communes de Bresson, Claix... sur lesquelles sera voté un taux différent pendant la période de lissage dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies du code général des impôts... »

Au lieu des 5 % annuel d'augmentation prévue par le lissage, ce sont 25 % d'augmentation en moyenne que l'on constatera sur l'agglomération en 2011.

Données de calcul :

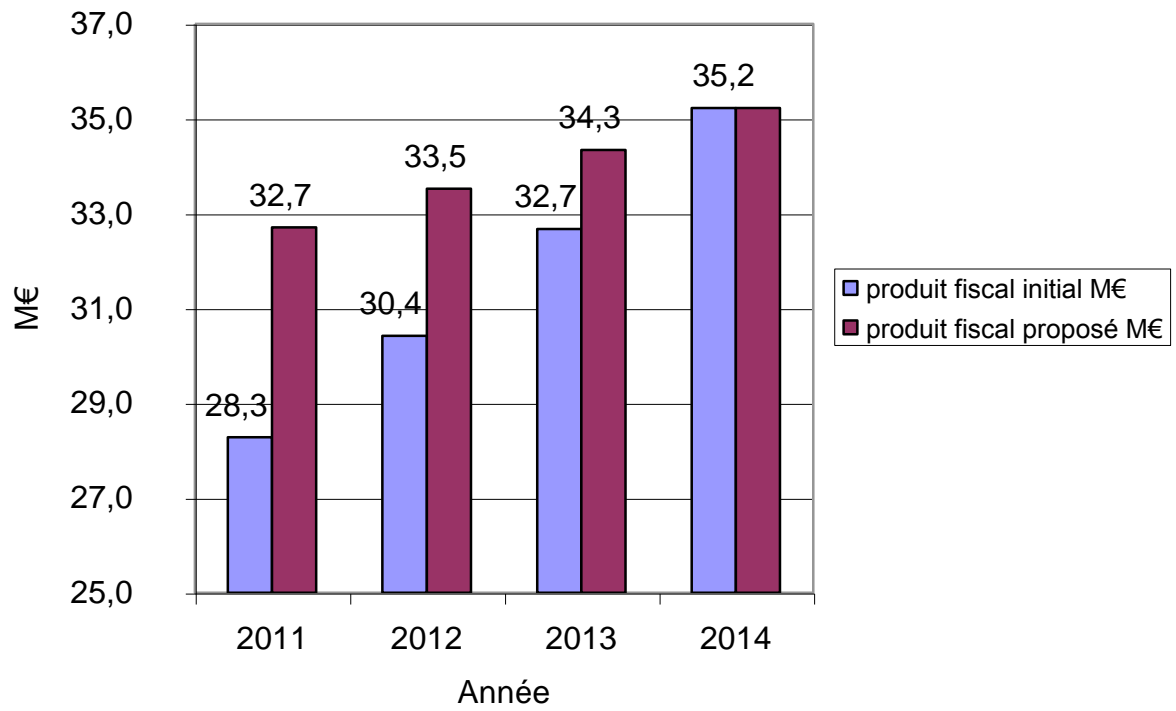
Dans l'hypothèse d'une augmentation des bases de + 2,5 % en moyenne/an (possibilité pouvant être révisée à la hausse à comparer aux +3,68% en 2009 et + 2,63% en 2010.)

Et d'une augmentation du taux : + 5 %/an prévu dans le cadre du lissage voté en 2004 .

Comparé à la proposition de porter le taux unique à 6,80% dès 2011.

	2011 Avec Lissage	2011 Taux Convergent	2012 AL	2012 TC	2013 AL	2013 TC	2014 AL	2014 TC
Bases	481	481	493	493	505	505	518	518
Taux	5,88	6,80	6,17	6,80	6,47	6,80	6,80	6,80
M€	28,2	32,7	30,4	33,5	32,6	32,6	35,2	35,2
Ecart	+ 4,5 M€		+ 3,1 M€		+ 1,7 M€		Total = + 9,3 M€	

Evolution produit TEOM



Une augmentation d'impôt « anti sociale » qui n'épargnera pas les plus modestes de nos concitoyens, car la TEOM a pour particularité de s'adresser à tous, y compris les bénéficiaires de minimas sociaux, d'allégements ou d'exonérations d'impôts.

Des augmentations d'impôts que même les bailleurs sociaux devront répercuter dans les charges de leurs locataires environ 500 000 Euros, au risque d'accroître les difficultés de certains d'entre eux. (*exemples d'augmentation de TEOM dans les différentes communes* (+30% sur Grenoble, +25% sur Saint-Martin d'hères, 20% sur Echirolles, Saint-Egrève et Fontaine) , et jusqu'à 34% sur Seyssinet et +40% sur Meylan.

Une augmentation d'impôt **déguisé** qui rapportera près de 10 M sur 3 ans dont 4,4 M€ sur 2011 de plus que l'augmentation prévue initialement avec la convergence progressive des taux.

Une décision qui va impacter lourdement l'ensemble des foyers de notre agglomération.

Lorsque la majorité de gauche se permet de tenir un discours tel que « Pour 2011, il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages », les habitants de l'agglomération jugeront sur facture.

Or, cette **augmentation de la TEOM, qui dépasse les 25 %**, est à comparer aux 3 scénarios d'augmentation de la Taxe d'Habitation qui avaient été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire de décembre dernier.

<i>En M€</i>	Référence 2011	Augmentation de 3 %	Augmentation de 5 %	Augmentation de 7 %
Taux de TH	8,64 %	8,90 %	9,07 %	9,24 %
Produit de TH	43,9	45,2	46,1	47
Supplément		1,3	2,2	3,1

Ces augmentations étaient susceptibles de rapporter à la Métro entre 1,3 et 3,1 M€ de recettes supplémentaires dont on savait qu'ils ne suffiraient pas à financer « les coups partis », projets déjà votés par la majorité et dont le financement était problématique compte tenu des capacités budgétaires de la Métro.

Cette augmentation du taux de TEOM équivaut à une augmentation de la Taxe d'Habitation de plus de 10 % .

Nous nous opposons à cette décision d'augmenter lourdement les impôts (+25% sur la TEOM) : c'est un choix que nous refusons car la conjoncture est déjà suffisamment difficile pour un grand nombre de familles. Nous aurions préféré que soit choisie la voie de la rigueur dans les dépenses de fonctionnement .